

PUBLICATION DE L'INDEX D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Conformément aux dispositions du code du travail l'AFDAIM-ADAPEI 11 publie le résultat de l'index d'égalité entre les femmes et les hommes :



99/100 points
C'est la valeur de l'index d'égalité femmes-hommes
à l'AFDAIM-ADAPEI 11 pour l'année 2025



Cet index est calculé sur la base de 5 indicateurs :

1) Egalité de rémunération : 39/40

L'association présente 0,3 % d'écart de rémunération en faveur des hommes.

2) Taux d'augmentation des salaires : 20/20

L'association enregistre un écart de 0,8 % d'augmentations de salaire en faveur des femmes.

3) Promotions : 15/15

L'écart de promotion s'établit à 3,6 % en faveur des femmes.

4) Augmentations au retour de congé maternité : 15/15

Les salariées bénéficient durant l'intégralité de leur congé maternité des augmentations de salaire dans les mêmes conditions que si elles avaient été présentes.

5) Hautes rémunérations : 10/10

Parmi les dix plus hautes rémunérations de l'association, six sont occupées par des femmes.

Les entreprises de plus de 250 salariés soumis aux cinq indicateurs doivent atteindre un score d'au moins 75 points. L'AFDAIM ADAPEI 11 obtient 99 points sur 100. Un résultat inchangé depuis 2021.

Contexte

Le dernier accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été conclu le 30 juin 2025 entre l'AFDAIM-ADAPEI 11 et les organisations syndicales CFDT et CGT.

En 2025, les femmes représentaient 72% de l'effectif salarié de l'association au sens de l'index égalité Femmes-Hommes (532 femmes pour 211 hommes). Elles constituaient également 74% de l'encadrement soit 60 femmes cadres contre 21 hommes cadres.